

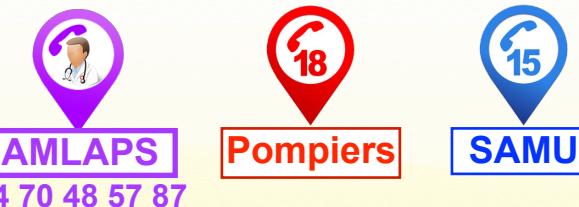
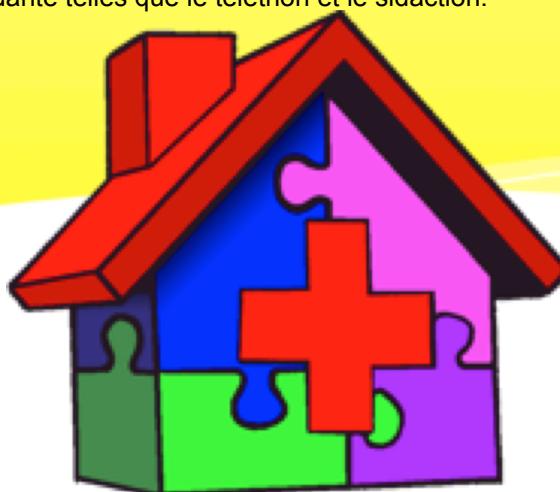
UNION POUR LA SANTÉ AU PAYS DES VÉRITÉS

Union Pour la Santé au Pays des Vérités (UPSPV) est une association loi 1901 regroupant des professionnels de santé du Pays des Vérités.

Cette association est à l'origine du projet de santé élaboré en 2011 et labellisé en janvier 2012 par l'agence régionale de santé. C'est à partir de ce projet de santé qu'un pôle de santé pluriprofessionnel centré sur la maison de santé a été créé.

Fidèle au projet de santé, l'association organise, aujourd'hui, bénévolement, des interventions qui visent à contribuer à la promotion de la santé et à la prévention.

Elle facilite la mise en place de programmes éducatifs et contribue à la transmission des messages de prévention et des campagnes d'informations médicales. Elle participe, également, aux différentes journées de solidarité telles que le téléthon et le sidaction.

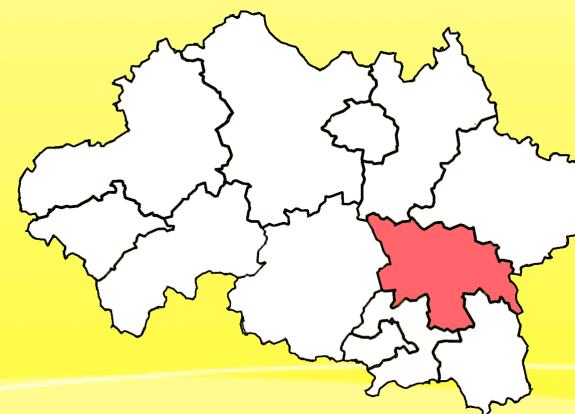


La mission de permanence des soins a pour objet d'offrir une réponse de premier recours aux besoins de soins non programmés de la population aux heures de fermeture habituelles des cabinets libéraux et des centres de santé. Cette mission est assurée :

Toutes les nuits de 20h à 8h du matin.

Les dimanches et jours fériés de 8h à 20h.

C'est l'ARS qui est chargée de l'organisation de la PDSA, au niveau régional.



L'Allier est organisée en territoires de permanence des soins, qui constituent les périmètres géographiques des différentes gardes assurées par les médecins.

Qui appeler quand
on est malade ?



La permanence des soins

Informations sur le système
des astreintes médicales



**UNION POUR LA SANTÉ
AU PAYS DES VÉRITÉS**

La permanence des soins

2 situations possibles

Aux heures d'ouverture de la MSP

Durant la journée, la permanence des soins est assurée par votre médecin traitant.

Les modalités de consultation varient en fonction des médecins.

La majorité ne consulte que *sur rendez-vous*.

A la maison de santé de LAPALISSE, la permanence des soins est assurée :



Plusieurs façons de prendre un rendez-vous

- Au secrétariat

Ouvert du lundi au vendredi de 8h-12h / 14h-18h et le samedi de 8h-11h

- Par téléphone

04 70 99 65 65 ou
04 70 99 16 60

- Par internet

 docavenue .fr

Le soir et le week-end

Dans l'Allier, l'**AMLAPS** (Association des Médecins Libéraux de l'Allier) organise les astreintes médicales du soir :

Tous les soirs
20:00 → **08:00**

L'AMLAPS vous permet de joindre un médecin généraliste formé à la régulation pouvant :

- Soit vous orienter auprès d'un médecin généraliste de garde dans un secteur.
- Soit vous donner un conseil médical téléphonique.
- Soit vous orienter si nécessaire vers l'hôpital le plus adapté en médicalisant ou non votre transport.

Le secteur de LAPALISSE / VARENNES correspond à 32 communes. 13 médecins participent au tour de garde ainsi que 8 pharmacies.



04 70 48 57 87
AMLAPS

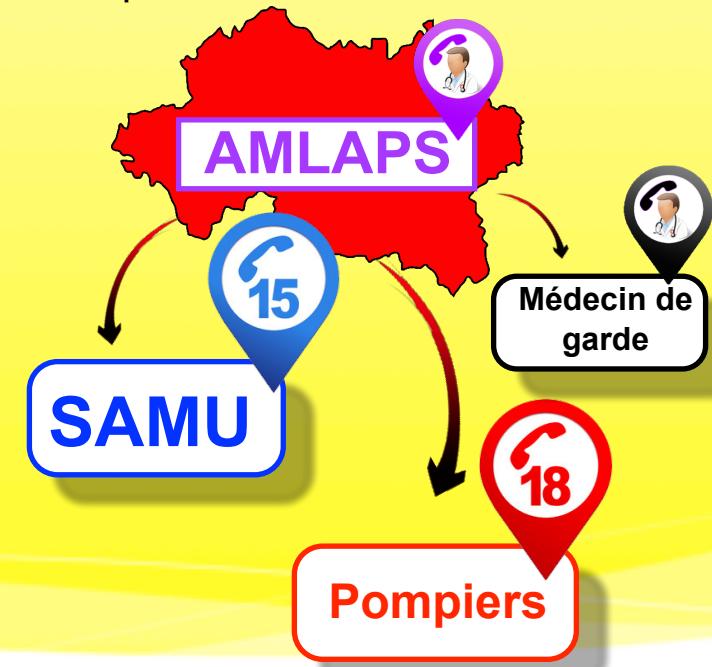
Une couverture des soins assurée



L'**AMLAPS** gère également la permanence des soins les week-ends et les jours fériés :

samedi et dimanche
08:00 → **08:00**

Bien que certains médecins assurent une permanence des soins le samedi matin, l'**organisation reste la même** que lors des astreintes médicales.



En cas d'urgence, appeler les services adaptés que sont le SAMU ou les pompiers.